

## Coupes 2017

### LA FORÊT DOMANIALE DE PORT-ROYAL



Grande de 679 hectares, la forêt domaniale de Port-Royal est composée principalement de chênes (59%) mais également d'autres feuillus comme le châtaignier, frêne, bouleau...

La forêt tient son nom de l'abbaye de Port Royal, propriétaire jusqu'à la Révolution.

Elle se situe dans un secteur très urbanisé, entraînant une importante fréquentation par les riverains, en quête de détente.

La forêt présente un intérêt ornithologique avec de nombreux passereaux et plusieurs espèces de chauves-souris. Les zones humides des vallons du Rhodon et de la Mérantaise abritent une grande diversité végétale. Un site Natura 2000 a été créé sur le plateau de Trappes.

Au cœur du plateau de Trappes, l'ONF a transformé une ancienne grange en maison de la forêt, **Hamadryade** qui propose des animations à destination d'un public scolaire.

La forêt est gérée par l'Office national des forêts qui a pour objectif de préserver la forêt, espace d'accueil et de biodiversité, tout en renouvelant les peuplements de la forêt.

## L'ONF renouvelle les arbres de la forêt de Port-Royal

La forêt domaniale de Port-Royal est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement\*, document de gestion durable de la forêt. Celui-ci prévoit des actions en faveur de la forêt ; travaux d'accueil et d'écologie ainsi que des coupes dont une sur la parcelle 35b en 2017.



*Paysage d'une parcelle après une coupe rase*

### La parcelle 35 va bénéficier d'une nouvelle génération d'arbres

Les chênes et autres arbres peuplant cette parcelle sont arrivés à maturité.

Une intervention appelée **coupe rase** a été programmée **sur 3 hectares**. Elle consiste à **couper tous les derniers arbres**.

Ils seront remplacés par des jeunes arbres qui deviendront la forêt de demain.

### Illustration de la coupe rase



## Coupes 2017

### \*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans. Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.

Il indique la programmation des coupes et les travaux nécessaires pour :

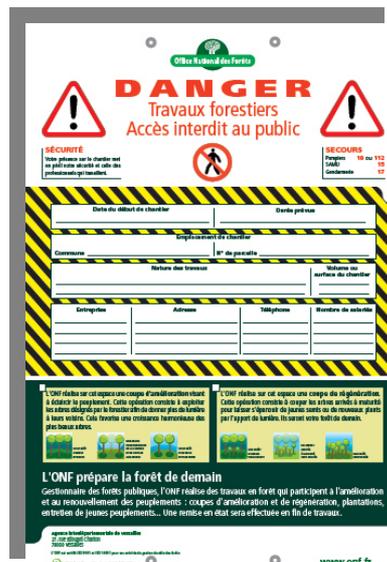
- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

**Il est approuvé par arrêté ministériel.**

### Utilisation du bois

Les bois sont triés. En fonction de leur qualité, ils seront utilisés comme bois d'œuvre (menuiseries, charpentes, meubles, tonneaux), bois d'industrie (panneaux de particules, pâte à papier, palettes) ou bois énergie.

## L'exploitation est programmée début 2017



L'exploitation sera réalisée en « bois façonné » c'est-à-dire par l'ONF avec un sous-traitant. Ce mode d'exploitation permet de maîtriser le planning et le chantier.

Plusieurs mois seront nécessaires à la réalisation de cette coupe : bûcheronnage, évacuation des bois hors de la parcelle, stockage et transport.

Les bois seront stockés en bordure de la parcelle.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

**Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.**

## Ces travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Le paysage sera fortement modifié puisque des arbres seront coupés.
- La parcelle en question sera interdite au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

## La récolte du bois fait partie de la vie de la forêt.

## Coupes 2017

### Que se passera t-il après en forêt ?

Une fois l'exploitation et le débardage (évacuation des bois) terminés, l'ONF procédera à **une plantation de chênes sessiles sur 3 hectares**. Les chênes sessiles mieux adaptés au sol seront mélangés à des feuillus précieux (merisiers, sorbiers...) afin de diversifier les essences en forêt. Auparavant, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation.



*Plantation*

#### Planter pour régénérer la forêt

En général, le forestier s'emploie à régénérer la forêt à partir de la germination naturelle des graines des plus beaux arbres (semenciers) se trouvant en place. On appelle cela la **régénération naturelle**.

Cependant, lorsque la régénération naturelle est impossible (arbres trop vieux ou absents) ou s'il y a nécessité de changer d'essence forestière, il met en oeuvre une **régénération artificielle**. Dans ce cas, la nouvelle forêt sera issue d'une plantation de très jeunes arbres réalisée de main d'hommes.

C'est le cas de la parcelle 35.

La plantation sera protégée du gibier par des protections individuelles appelées manchons.



*Les plants sont protégés par des manchons*

## Plan de la coupe – parcelle 35 forêt domaniale de Port-Royal

